

**REGLEMENT SPECIFIQUE AUX 24 HEURES DE CHÂTEAU- THIERRY**

## **EPREUVE(S)**

Les 24 heures à la marche de Château-Thierry auront lieu les 16 et 17 mars 2019. Elle est sélective à Paris Alsace 2019.

L'épreuve sera régie par les règlements en vigueur de la Fédération Française d'Athlétisme, complétés par le règlement général des circuits sélectifs.

Il sera organisé dans le cadre de cette épreuve :

- Une épreuve de 24 heures individuelles,
- une épreuve de 24 heures par équipes,
- une épreuve de 2 x 6 heures,
- une épreuve de 6 heures avec participation **soit le samedi 16 mars de 13 heures à 19 heures / soit le dimanche 17 mars de 7 heures à 13 heures.**

La réglementation et le jugement des épreuves annexes seront identiques à l'épreuve des 24 heures individuel(le)s.

## **ENGAGEMENTS**

L'épreuve est ouverte aux athlètes espoirs, seniors et vétérans, hommes et femmes licenciés FFA.

La participation d'athlètes étrangers est règlementée par les règlements généraux de la FFA.

Les athlètes non licencié(e)s présentant un certificat médical datant de moins d'un an seront autorisés à participer.

Les engagements devront parvenir pour le **9 mars 2019 dernier délai** à :

Édith GAU – 45 rue des Vignes – 02310 DOMPTIN

[p-gau@orange.fr](mailto:p-gau@orange.fr)

Les frais d'engagement sont de :

- |  |  |
|--|--|
| • 24h00 individuel(le)s licencié(e)s     | <b>35 euros</b> (65 euros à compter du 10 mars 2019) |
| • 24h00 individuel(le)s non licencié(e)s | <b>50 euros</b> (70 euros à compter du 10 mars 2019) |
| • 24h00 par équipes                      | <b>70 euros</b>                                      |
| • 2 x 6h00 licencié(e)s                  | <b>35 euros</b>                                      |
| • 2 x 6h00 non licencié(e)s              | <b>50 euros</b>                                      |
| • 6 heures licencié(e)s                  | <b>20 euros</b> (35 euros à compter du 10 mars 2019) |
| • 6 heures non licencié(e)s              | <b>25 euros</b> (40 euros à compter du 10 mars 2019) |

Le règlement des frais d'engagement, à l'ordre de **Les Amis de la Marche de Château-Thierry**, devra **obligatoirement** être joint au bulletin d'inscription (sauf pour les étrangers qui effectueront leur versement sur place).

## **DOSSARDS**

Les dossards pourront être retirés à partir 10 heures le samedi 16 mars au Palais des Sports.

Les concurrents porteront en permanence les dossards fournis par l'organisation. Celui contenant la puce sera placé sur la poitrine l'autre dans le dos. Ils seront visibles de jour comme de nuit. Le port d'une chasuble réfléchissante est obligatoire durant la nuit.

## **CIRCUIT – DEPART – ARRIVEE**

Le parcours est composé d'une boucle de 1,500 km au départ et de tours de 1,500km et mesuré selon le protocole IAAF.

**REGLEMENT SPECIFIQUE AUX 24 HEURES DE CHÂTEAU- THIERRY**

**Départ** - L'appel des concurrent(e)s sera fait à 12 heures 45 et le départ sera donné à 13 heures, place de l'Hôtel de Ville.

**À partir de 23 heures de compétition pour l'épreuve des 24 heures**, après le passage au contrôle principal, les athlètes emprunteront un petit circuit de 0,425 km **sans accompagnateur** (traversée du village des marcheurs, puis 2 fois à gauche – rue des Minimés et retour place Jean Moulin.

**Arrivée** - L'arrivée sera jugée dans le Palais des Sports après 24 heures de compétition.

Le Juge-Arbitre et le Directeur de l'épreuve arrêteront l'épreuve aux termes des 24 heures individuelles et équipes, 2 fois 6 heures et l'épreuve des 6 heures du dimanche.

### **RAVITAILLEMENT**

Les organisateurs fourniront un poste de ravitaillement et un poste de secours.

### **SOINS**

Un poste de secours et un médecin seront présents sur l'épreuve.

Des vestiaires et douches seront mis à disposition au Palais des Sports

### **ACCOMPAGNATEURS**

Le parking des accompagnateurs est prévu place Jean Moulin, aucun accompagnateur sur la place devant le palais des sports ni dans la salle des sports. Pas de vélos dans la salle Un seul ravitaillement organisation dans la salle de sports Possibilité de raccordement électrique uniquement place Jean Moulin Le matériel électrique utilisé devra être en parfait état de fonctionnement afin d'éviter toutes coupures.

### **RECOMPENSES**

Ne seront récompensés que les athlètes ayant respecté les délais et les kilomètres prévus dans les épreuves sélectives : 130 kilomètres pour les femmes et 160 pour les hommes en 24 heures et qui auront franchi la ligne d'arrivée.

### **PALMARES**

La lecture du palmarès débutera à 14 h30 au Palais des Sports.

### **EPREUVE des 2 fois 6 heures**

Sera déclaré vainqueur dans chacune des catégories Femmes et Hommes l'athlète qui aura parcouru le plus de kilomètres au cumul des deux étapes.

### **ACCOMPAGNATEURS**

Le parking des accompagnateurs est prévu place Jean Moulin.

Aucun accompagnateur pédestre ou cycliste au passage dans le Palais des Sports. Possibilité de raccordement électrique uniquement place Jean Moulin.

Le matériel électrique utilisé devra être en parfait état de fonctionnement afin d'éviter tout problème de coupure électrique.

### **IMAGE**

L'athlète et ses accompagnateurs autorisent expressément l'organisateur à exploiter les droits attachés à leur image dans le cadre de la promotion de la marche et ce quel que soit le type de support utilisé .Le fait de porter un dossard signifie d'accepter le règlement. Cette autorisation est accordée à titre gracieux. Toute utilisation commerciale ne peut se faire sans l'accord de l'organisateur.